

Médiation centrée sur le travail

La coopération est bloquée et les personnes ne parviennent plus à discuter des situations concrètes.

OBJECTIF

Vérifier les conditions du dialogue et construire des accords observables sur la coopération et l'organisation du travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Deux professionnels, un binôme manager-salarié ou un petit collectif. Participation volontaire et conditions de sécurité vérifiées.

MÉTHODOLOGIE ET DÉROULEMENT

Entretiens préalables : Recueillir séparément les points de vue, analyser le mandat et apprécier la possibilité d'une séance commune.

Séance commune : Travailler sur les faits, les besoins de coopération et les règles de fonctionnement ; formaliser les accords possibles.

Suivi : Réexaminer la mise en œuvre à J+21 et J+45. Ajuster ou clore le dispositif selon les effets observés.

TEMPORALITÉ

Proposition pour un binôme : deux entretiens de 1 h 30, une séance commune de 2 h 30 et deux suivis de 45 min. Avec préparation et formalisation : environ 1,5 à 2 jours, sur six à huit semaines.

LIVRABLES ET SUIVI

Cadre de médiation, matrice d'accords observables et bilan de suivi partagé dans les limites convenues. Respect des accords, possibilité de traiter les désaccords et évolution des situations de travail ciblées.

BUDGET

1 200 à 1 600 € HT

Forfait pour le format binôme décrit

Le prix couvre le format binôme décrit, préparation et rédaction comprises. Personnes ou séances supplémentaires sur devis.

Point d'attention : Un signalement de violence ou de harcèlement appelle d'abord une appréciation du cadre de protection et d'enquête. La médiation ne doit pas forcer la rencontre.